

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français

SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 septembre 2019

CONVENTION DE
MUTUALISATION
DE MOYENS AVEC
ANNEMASSE
AGGLOMERATION :
ADOPTION DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION POUR
LA LOCATION DES
LOCAUX DU POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil dix-neuf le vingt-sept septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 20 septembre 2019

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT - M. Hubert BERTRAND – M. Patrice DUNAND – M. Vincent SCATTOLIN – M. Dominique BONAZZI - M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle PASSUELO, suppléante de M. Christophe BOUVIER

• Délégués représentés :

Mme Judith HEBERT, donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL - Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON - Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Joseph DEAGE – M. Claude MANILLIER

N° CS2019-33

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 43

Nombre de délégués

Présents : 24

Pouvoirs : 1

M . Sébastien MAURE – M
M. Régis PETIT

**CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS AVEC
ANNEMASSE AGGLOMERATION :
ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION POUR LA
LOCATION DES LOCAUX DU POLE METROPOLITAIN**

Confronté à la saturation de ses locaux au regard du développement de ses effectifs, le Pôle métropolitain du Genevois français a recherché dès 2018 des opportunités en termes de locaux pour établir son siège administratif. Suite à l'acquisition de nouveaux locaux disponibles sur le quartier de l'Etoile Annemasse, Annemasse Agglomération a proposé de mutualiser cette surface avec le Pôle métropolitain.

Par délibération n° CS2019-19 en date du 26 avril 2019, le Comité syndical du Pôle métropolitain a approuvé la convention de mise à disposition de services et de moyens avec Annemasse Agglo.

Par délibération du Bureau Communautaire n° B-2019-0128 en date du 21 mai 2019, le bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé et autorisé le Président à signer cette même convention.

Ainsi, le Pôle métropolitain s'est installé dans les locaux d'Annemasse Agglo situé dans le bâtiment ANTARES au 3ème étage, 15 avenue Emile Zola à Annemasse, depuis début mai. Ces locaux comprennent un espace aménagé de 284 m² et un espace brut en cours d'aménagement de 75m².

Les travaux de cette surface devant être prochainement engagés par Annemasse Agglo, il convient de réviser la convention initiale notamment pour modifier l'article 6 paragraphe 6.3 portant sur la tarification de la location qui évolue comme suit :

Les locaux (lots 3.1a et b et 3.2a), charges comprises (chauffage, eau, électricité, copropriété)	5000 €/mois
Les 8 places de parking au sous-sol : charges de copropriété	160€/mois
L'entretien des locaux (lots 3.1a et b et 3.2a)	Facturation au réel en fonction de la facturation de la société de nettoyage.

Cette révision se traduit par la signature d'un premier avenant à la convention (annexé à la présente délibération). Ce dernier prévoit d'une part, une application rétroactive de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2019 et d'autre part, une participation financière du Pôle métropolitain à hauteur de 15 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace brut.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Messieurs Antoine BLOUIN, Michel BOUCHER, Gabriel DOUBLET, Denis MAIRE et Jean-Luc SOULAT, s'abstenant,

- **ADOpte** l'avenant n°1 (ci-annexé) de la convention de mise à disposition de services et de moyens entre Annemasse Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 09/10/19

Publié ou notifié le 09/10/19

Le Président,
Jean DENAIS

